

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 16 SEPTEMBRE 2022

A l'ouverture de la séance :

Conseillers en exercice	11	L'an deux mille vingt-deux, le 16 septembre à 19h00 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac était assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RAIZER Bernard, Maire. Présents : Bernard RAIZER, Daniel BOSQUET, Jaques BONNIN Annemarie BART, Fabrice BELLET, Jacqueline DURAND, Dominique FAYEAUX, Carine GALLI, Cédric GILLY, Jean REY. Absent : Jean-Michel MAURE. Représenté : Jean-Michel MAURE par Fabrice BELLET
Conseillers présents	10	
Conseillers absents	01	
Conseiller représenté	01	
•		
Convocation reçue par les conseillers municipaux le 09 septembre 2022		

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire commence la séance avec une pensée, de la part des élus, et l'ensemble du Conseil Municipal, pour la famille de Monsieur LEDROIT Jean décédé le 7 septembre 2022.

Les obsèques ont été célébrées le 12 septembre.

Monsieur le Maire annonce qu'il y a un pouvoir pour cette séance :

- Jean-Michel MAURE donne pouvoir à Fabrice BELLET.

Monsieur Daniel BOSQUET est nommé secrétaire de séance.

EST INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR DE CE CONSEIL MUNICIPAL :

Selon l'ordre du jour suivant :

- Approbation du conseil municipal du 25 juillet 2022.
- Délibérations :
 - Devis divers routiers.
 - Participation financière pour le transport scolaire année 2022-2023.
- Questions diverses.
 - Programme LEADER.
 - Bilan de fréquentation saison estivale 2022.
 - Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales.
 - Travaux voie verte -ZC Baratier
 - Régie SMICTOM – Tonnages de déchets collectés 2021 et 2022.
 - ...

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 juillet 2022 :

Monsieur le Maire reprend les différents points évoqués lors du conseil municipal en date du 25 juillet 2022.

Le Compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

I. Délibération : Devis divers routiers.

Monsieur le Maire présente les devis mis à jour concernant les travaux routiers concernant les dégâts d'hiver.

Lieu	La Routière montant HT	AMCV Montant HT	Total moins disant Montant HT
Rue du Sainfoin	11344,20 €		11344,20 €
Placette sous église	1479,78 €		1479,78 €
Placette Senteurs Fontaine basse	2319,74 €		2319,74 €
Rue des Lys	860,00 €	680,00 €	680,00 €
Parking petit Duc	2956,20 €	1876,00 €	1876,00 €
Belvédère	7734,70 €	5739,00 €	5739,00 €
Bordure Mairie plus muret		8497,75 €	8497,75 €
Quartier Pied de Vière	282,80 €		282,80 €
			32219,27 €

Monsieur le Maire explique la nécessité des travaux pour chacune des voies.

Monsieur Fabrice BELLET estime que pour les travaux du parking du petit Duc et notamment concernant les chenaux, ne changera pas grand-chose aux soucis rencontrés.

Monsieur Dominique FAYEAUX considère que pour la route des Lys, il avait été convenu de ne rien faire. Monsieur le Maire propose d'en rediscuter.

Concernant le parking du petit Duc, afin d'éviter les inondations, il faudra relever l'avaloir.

Monsieur le Maire informe qu'au Belvédère, les travaux sont nécessaires pour éviter la stagnation de l'eau et le gel.

Les travaux rue pied de Vière consisteraient à éviter l'eau de couler sur le stock de bois d'une maison, en créant un bourrelet.

Monsieur Fabrice BELLET demande quels travaux peuvent être fait en régie. Il propose que les bordures soient collées par les agents communaux.

Monsieur le Maire précise qu'il manque actuellement un agent et qu'il est préférable de faire procéder aux travaux par un entreprise afin de permettre aux agents de se concentrer sur les autres tâches à effectuer.

Monsieur Dominique FAYEAUX demande où en sont les travaux de bordures de la mairie. Monsieur le Maire précise justement qu'il en est question-là.

Monsieur Jean REY rajoute que des travaux sont également nécessaires aux grisons et qu'il regrette qu'il n'y ait pas de proposition pour les Grisons. Il rajoute qu'un empiètement est à refaire car la route s'effrite à chaque pluie. Monsieur le Maire répond qu'il pourra être demandé un prix complémentaire. Il rappelle que des travaux ont déjà été effectués au printemps afin d'améliorer l'accès au parc animalier.

Monsieur Fabrice BELLET informe que pour la rue du Saintfoin, le problème est davantage la descente de l'eau de pluie sur le parking des petits Ducs plutôt qu'un problème de passage. Les travaux seront réalisés dans cette optique.

Monsieur Dominique FAYEAUX demande des explications sur les travaux envisagés au parking du Petit Ducs. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de relever la route pour permettre à l'eau de filer et de ne plus inonder la maison dans l'angle.

Monsieur Fabrice BELLET rajoute qu'il faudrait envisager la possibilité de rajouter un piège à eau.

Monsieur STEINER, un habitant venu assister au conseil municipal, demande à prendre la parole. Monsieur le Maire l'autorise.

Monsieur STEINER informe qu'il demande la réalisation d'un bourrelet devant son habitation pour éviter une éventuelle inondation. Monsieur le Maire répond qu'il n'y a jamais eu de dégât. Monsieur Fabrice BELLET informe que les bourrelets sont dangereux pour les engins et se demande si les caniveaux installés par les particuliers, devant les maisons n'est pas une obligation.

Monsieur Fabrice BELLET revient sur la possibilité d'organiser une partie des travaux en régie, car il estime que cela est plus simple, quitte à attendre l'intersaison. Madame Jacqueline DURAND pense qu'il ne faut pas attendre et qu'il faut agir rapidement car le goudron s'abîme. Monsieur Daniel BOSQUET, 2^{ème} adjoint, est d'accord avec cette affirmation. Monsieur Dominique FAYEAUX estime que si personne ne peut faire les travaux en interne, il ne sert à rien d'attendre, et demande dans quels délais les travaux pourront se faire. Monsieur le Maire répond qu'ils peuvent être organisés rapidement.

Monsieur Daniel BOSQUET, 2^{ème} adjoint, intervient en affirmant que la question qui se pose est de savoir ce que le conseil souhaite valider.

Monsieur Fabrice BELLET rajoute que le rabotage de la rue du Saintfoin n'est pas nécessaire car la route est déjà en négatif. Il est préférable d'envisager le profilage.

Le conseil municipal décide de valider l'ensemble des travaux.

Monsieur le Maire met au vote le projet de délibération : la délibération est votée à l'unanimité des membres présents.

Sont validés ainsi, les devis de la routière du midi et AMCV, pour les montants le moins disant pour chacune des rues et chacun des devis :

Lieu	La Routière montant HT	AMCV montant HT
Rue du Sainfoin	11344,20 €	
Placette sous église	1479,78 €	
Placette Senteurs Fontaine basse	2319,74 €	
Rue des Lys		680,00 €
Parking petit Duc		1876,00 €
Belvédère		5739,00 €
Bordure Mairie plus muret		8497,75 €
Quartier Pied de Vière	282,80 €	

II. Délibération : Participation financière pour le transport scolaire année 2022-2023.

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération dans les conditions identiques à celles de l'année dernière, mise à jour :

Monsieur le Maire informe que certains habitants du Sauze du Lac et parents d'enfants scolarisés demande une participation financière de la commune au transport scolaire.

Monsieur le Maire rappelle, que le transport scolaire n'est pas une compétence communale et que la mairie n'a pas de pouvoir de décision concernant les montants et les avantages octroyés par cet abonnement auprès de la Région.

Monsieur le Maire informe que le conseil Régional a réitéré son geste concernant le montant de l'abonnement, le passant de 110 Euros à 90 Euros pour cette année également, en raison de la crise sanitaire.

Monsieur le Maire précise que le montant de la participation de la commune de Savines-le-Lac, où les enfants du Sauze du Lac vont à l'école, n'est pas encore connu, et que le conseil municipal de cette commune délibèrera en septembre, le cas échéant.

Monsieur le Maire précise que plusieurs choix sont offerts au conseil municipal, et propose les choix suivants :

- ne pas participer au financement du transport scolaire, participer à hauteur de 100% de la dépense,
- laisser à la charge des familles une somme de 25 euros
- laisser à la charge des familles une somme de 5 euros

Monsieur le Maire propose de limiter les remboursements aux seules familles résidentes principales sur la commune et dont les enfants sont scolarisés aux écoles maternelles et primaires du département, collèges du département, lycées du département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

APPROUVER l'exposé ci-dessus.

D'ATTRIBUER une aide exceptionnelle aux familles au titre des transports scolaires pour l'année scolaire 2022/2023, selon les conditions suivantes :

- L'aide sera versée sur demande des familles, et au vu des justificatifs suivants : certificat de scolarité, justificatif de paiement des frais de transports scolaires, justificatif de domicile en résidence principale.
- Le montant de cette aide sera déterminé pour chaque famille, de façon à ce qu'il ne reste à leur charge que la somme de 5 euros/enfant. En effet, à ce jour, toutes les familles ne s'acquittent pas du même montant de frais de transports scolaires.

PRECISE que seules seront remboursées, les familles résidentes sur la commune du Sauze du Lac, dont les enfants sont scolarisés aux écoles maternelles, primaires, collèges et lycées du département.

SOULIGNE le caractère exceptionnel et ponctuel de cette aide. L'aide n'a donc pas vocation à être reconduite les années à venir.

III. Questions diverses.

a) Bilan de fréquentation saison estivale 2022.

Monsieur le maire rapporte le bilan de fréquentation de la saison estivale 2022 présenté lors du conseil communautaire. En moyenne, il a été constaté 1.5% de baisse pour les locations.

En ce moment, des réunions avec les commerçants sont organisées dans le but de collecter des informations. Il en ressort que dans L'Ubaye, les commerçants constatent une saison moyenne, à Port-Saint-Pierre, une baisse de 40% est constatée.

Les résultats sont très variables en fonction des commerces mais il en ressort l'idée que cela aurait pu être pire. En majorité, les professionnels ont réussi à s'adapter. Sur 100 commerçants seulement 3 n'ont pas pu ouvrir.

Monsieur Jean REY s'insurge que la publicité ait été mauvaise. S'il y avait une logique, il estime que les personnes qui ont dit dans les médias, de ne pas venir à Serre-Ponçon devraient être sanctionnées. Il estime que la saison a été mise à mal par les médias, et rappelle que dans le département, il n'y a pas que le lac à vendre. Il estime que cela est un manque de professionnalisme.

Monsieur le Maire répond qu'il est d'accord avec cette dernière affirmation et que les petites communes autour du lac souhaitent également vivre.

Monsieur Jean REY ajoute que si la saison prochaine est identique, il ne se passera rien de nouveau. Le système est à changer. Madame Annemarie BART informe que beaucoup de propriétaires de Port-Saint-Pierre ne sont pas venus à cause d'une information erronée concernant le manque d'eau.

b) Travaux voie verte -ZC Baratier

Des travaux sont en cours pour créer des accès cyclistes et piétons afin de rejoindre Savines Le Lac et Chorges. Concernant le Sauze du Lac, la départementale va être prioritaire avec un marquage au sol d'une zone cycliste qui devrait naturellement réduire la vitesse des véhicules.

c) Régie SMICTOM – Tonnages de déchets collectés 2021 et 2022.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la collecte des déchets a diminué de 5.5%.

Monsieur Jean REY affirme que cette diminution n'a pas empêché de mauvaises collectes des déchets. Il ajoute qu'il a fallu appeler plusieurs fois avant que le SMICTOM intervienne pour vider les conteneurs semi-enterrés débordant.

d) Réseau eau – Foreston

L'agence régionale de la santé demande à ce que l'eau pompée dans le lac par le matériel des promoteurs, soit sous la responsabilité communale, et qu'il revienne à la mairie de vérifier la qualité de l'eau.

Monsieur Jean REY dit que l'assainissement va coûter très cher. Monsieur le Maire répond que l'assainissement est à la charge de la régie assainissement de Serre-Ponçon.

Monsieur Fabrice BELLET formule la crainte que cela engendre la responsabilité de la commune. Monsieur le Maire explique que l'ARS souhaite qu'il y ait également plusieurs sources d'approvisionnement. Le Maire de Pontis va d'ailleurs faire une lettre d'intention. Madame Jacqueline DURAND pense que cela pourra servir également à la commune en remontant le pompage des Demoiselles coiffées. Monsieur Jean REY affirme que si le système est relié au réservoir des Demoiselles Coiffées, c'est un avantage pour la commune. Monsieur le Maire rajoute que ce système sécuriserait également l'eau pour la commune.

Monsieur le Maire reprend ainsi que l'enquête publique est retardée pour intégrer l'enquête sur l'eau.

e) Modification N°2 du PLU

Monsieur le Maire informe que l'enquête publique démarrera après la nomination de l'enquêteur. La demande a été faite. Nous sommes dans l'attente de la désignation.

f) Marquage au sol

Monsieur le Maire informe que le marquage au sol a été effectué sur la place du village pour l'interdiction de stationner devant les portes de la salle polyvalente.

g) Route du belvédère

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a eu des plaintes concernant la vitesse de circulation sur la route du belvédère. Il propose d'installer des chicanes.

Monsieur Jean REY informe que cela peut être une solution pour les Grisons car des résidents conduisent très vite. Monsieur le Maire répond que s'il est nécessaire, des travaux supplémentaires seront prévus, mais qu'ici il s'agit de la route du belvédère.

Monsieur Jean REY répond que le système fait des préférences. Monsieur le Maire rétorque que tous les travaux qu'il a demandés ont été réalisés et que par conséquent il ne pouvait pas dire cela. Monsieur Jean REY réplique qu'il évoque les « préférences » concernant le relevé de consommation durant tout l'été, au parc animalier. Monsieur le Maire répond en indiquant que cela n'avait rien à voir et qu'en tant que Maire de la commune, il était de son devoir de contrôler la consommation de l'eau et de prévenir les éventuelles fuites, notamment durant cette période de forte sécheresse.

Monsieur Jean REY évoque les relevés et une intervention de la commune sur des affaires privées. Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas connaissance de ces faits et que n'étant pas maire à l'époque des faits, il ne souhaite pas évoquer cela.

Il est proposé d'installer des panneaux de limitation de vitesse à 30km/h. Madame Annemarie BART souhaite également l'installation d'un panneau à Port-Saint-Pierre.

Monsieur le Maire note cette demande.

Monsieur Dominique FAYEAUX demande comment installer des chicanes sur la route du Belvédère et permettre également la circulation des tracteurs.

Il est décidé de mettre le projet d'installation des chicanes en suspens.

h) Casse tuyaux assainissement

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Carine GALLI. Elle explique que durant des travaux entrepris chez elle, un tuyau d'assainissement a été cassé en soirée. Monsieur le Maire explique qu'il a sollicité le locataire du Presbytère, Monsieur Benjamin BILL, qui est intervenu très rapidement. Le lendemain le tuyau été réparé.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Benjamin BILL pour son intervention rapide.

i) Stagiaire/employé

Monsieur le Maire explique que le stage du mois d'août s'est très bien passé.

Il informe également que l'agent contractuel remplaçant est très satisfaisant.

j) Animations

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jacques BONNIN, 1^{er} adjoint, pour informer le conseil municipal des animations :

- Nettoyons la nature
- Café des aînés
- Animation jeu de société
- Fête de Noël, le 10 décembre en collaboration avec la mairie de Pontis.

k) Recensement

Monsieur Jacques BONNIN, 1^{er} adjoint, donne les résultats officiels du recensement :

- 57 résidences principales
- 92 résidences secondaires/occasionnelles/ vacantes
- 160 personnes au total.

l) Fibre

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une entreprise a demandé à la mairie, l'autorisation de passer par les champs au lieu de suivre la route. La mairie a demandé officiellement l'autorisation aux propriétaires.

m) Goudronnage

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'avant les travaux de goudronnage des voiries communales, il va être proposé aux habitants la possibilité de faire goudronner à leur frais, leur entrée privée. Cela permettrait d'économiser les frais de déplacement des engins.

n) Projet parc multisport et tennis

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une subvention d'un montant de 91400€ a été attribué à la mairie par l'Agence Nationale du Sport.

o) Participation des conseillers municipaux aux réunions extérieures

Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont participé à des réunions extérieures afin de représenter la commune. Monsieur Fabrice BELLET répond qu'il n'a pas pu y assister et qu'il n'a pas voulu déranger Madame Jacqueline DURAND à chaque fois. Cette dernière répond que cela ne la dérange pas, qu'il peut l'appeler sans souci. Elle précise également qu'elle participe aux réunions de la régie assainissement. Bien que les décisions concernent peu la commune du Sauze du Lac car les travaux ont tous été réalisés avant que la compétence passe à la communauté de commune.

p) Travaux réseau eau Demoiselles Coiffées

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux devront être entrepris durant l'automne.

q) Port-Saint-Pierre : route

Madame Annemarie BART informe le conseil municipal que le goudron au niveau des colonnes enterrés de Port-Saint-Pierre est très abimé et comporte des trous. Cela peut être dangereux. Monsieur le Maire répond qu'il va prévoir une intervention.

r) Alimentation en eau

Monsieur Fabrice BELLET demande si la commune a rencontré des soucis d'approvisionnement en eau durant la saison estivale. Monsieur le Maire répond que grâce au pompage, la commune n'a pas manqué d'eau. Le village a eu de l'eau par le pompage des Demoiselle coiffées. La quantité a été suffisante mais juste. L'eau pour Port-Saint-Pierre a été pompé dans le lac toute la saison.

Monsieur Dominique FAYEAUX demande où en est la réparation de l'alarme des pompes. Monsieur le Maire répond que les devis doivent être remis à jour. Par ailleurs, il précise que l'entreprise ne peut pas intervenir avant mars 2023. Il précise que les agents sont intervenus régulièrement.

s) Porte transformateur EDF

Monsieur Cédric GILLY informe qu'une porte du transformateur d'EDF reste ouverte. Monsieur le Maire répond qu'il va faire intervenir EDF après avoir relevé le numéro du transformateur.

t) Panneaux WC publics

Monsieur Cédric GILLY évoque le panneau des WC qui a été déplacé. Monsieur le Maire informe que la mairie a préparé des affiches à mettre en place au belvédère.

Fin de la séance du conseil municipal à 20h45

Affichage des délibérations effectué le 20/09/2022 à 17h00

Affichage effectué le 20/09/2022 à 17h00
Le Maire,
Bernard RAIZER
Signature Jacques BONNIN
1ER ADJOINT 2022

Arrondissement de Gap

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION : Séance du 16 septembre 2022

Conseillers en exercice	11	<p>L'an deux mille vingt-deux, le 16 septembre à 19h00 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac était assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RAIZER Bernard, Maire.</p> <p>Présents : Bernard RAIZER, Daniel BOSQUET, Jaques BONNIN Annemarie BART, Fabrice BELLET, Jacqueline DURAND, Dominique FAYEAUX, Carine GALLI, Cédric GILLY, Jean REY.</p> <p>Absent : Jean-Michel MAURE.</p> <p>Représenté : Jean-Michel MAURE par Fabrice BELLET.</p> <p><i>Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal Daniel BOSQUET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</i></p>
Conseillers présents	10	
Conseiller absent	01	
Conseiller représenté	01	
•		
Date de convocation		
09 septembre 2022		
•		
Pour	11	
Contre	00	
Abstention	00	
•		
Annexe		

Objet : Opération « voirie - travaux dégat d'hiver » – validation de devis

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le conseil départemental a attribué une subvention d'une valeur de 15000.00€ dédiée au financement des opérations de remise en état de la voirie communale dans le cadre des dégâts d'hiver.

Monsieur le Maire informe que les devis ont été demandés, et présente le devis de la Routière du midi et de l'entreprise l'AMCV. Le détail est repris ci-dessous :

Lieu	La Routière montant HT	AMCV Montant HT	Total moins disant Montant HT
Rue du Sainfoin	11344,20 €		11344,20 €
Placette sous église	1479,78 €		1479,78 €
Placette Senteurs Fontaine basse	2319,74 €		2319,74 €
Rue des Lys	860,00 €	680,00 €	680,00 €
Parking petit Duc	2956,20 €	1876,00 €	1876,00 €
Belvédère	7734,70 €	5739,00 €	5739,00 €
Bordure Mairie plus muret		8497,75 €	8497,75 €
Quartier Pied de Vière	282,80 €		282,80 €
			32219,27 €

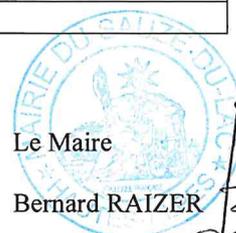
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

DE VALIDER les devis de la routière du midi et AMCV, pour les montants le moins disant pour chacune des rues et chacun des devis :

Lieu	La Routière montant HT	AMCV montant HT
Rue du Sainfoin	11344,20 €	
Placette sous église	1479,78 €	
Placette Senteurs Fontaine basse	2319,74 €	
Rue des Lys		680,00 €
Parking petit Duc		1876,00 €
Belvédère		5739,00 €
Bordure Mairie plus muret		8497,75 €
Quartier Pied de Vière	282,80 €	

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



Jacques BONNIN

Le Maire

Bernard RAIZER

1ER ADJOINT

Arrondissement de Gap



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION : Séance du 16 septembre 2022

Conseillers en exercice	11	<p>L'an deux mille vingt-deux, le 16 septembre à 19h00 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac était assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RAIZER Bernard, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : Bernard RAIZER, Daniel BOSQUET, Jaques BONNIN Annemarie BART, Fabrice BELLET, Jacqueline DURAND, Dominique FAYEAUX, Carine GALLI, Cédric GILLY, Jean REY.</p> <p><u>Absent</u> : Jean-Michel MAURE.</p> <p><u>Représenté</u> : Jean-Michel MAURE par Fabrice BELLET</p> <p>Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal Daniel BOSQUET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>
Conseillers présents	10	
Conseiller absent	01	
Conseiller représenté	01	
•		
Date de convocation		
09 septembre 2022		
•		
Pour	11	
Contre	00	
Abstention	00	
•		
Annexe		

OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE ANNEE 2022-2023

Monsieur le Maire informe que certains habitants du Sauze du Lac et parents d'enfants scolarisés demandent la participation financière de la commune au transport scolaire.

Monsieur le Maire rappelle, que le transport scolaire n'est pas une compétence communale et que la mairie n'a pas de pouvoir de décision concernant les montants et les avantages octroyés par cet abonnement auprès de la Région.

Monsieur le Maire informe que le conseil Régional a réitéré son geste concernant le montant de l'abonnement, le passant de 110Euros à 90 Euros pour cette année également, en raison de la crise sanitaire.

Monsieur le Maire précise que le montant de la participation de la commune de Savines-le-Lac, où les enfants du Sauze du Lac vont à l'école, n'est pas encore connu, et que le conseil municipal de cette commune délibèrera en septembre, le cas échéant.

Monsieur le Maire précise que plusieurs choix sont offerts au conseil municipal, et propose les choix suivants :

- ne pas participer au financement du transport scolaire, participer à hauteur de 100% de la dépense,
- laisser à la charge des familles une somme de 25 euros
- laisser à la charge des familles une somme de 5 euros

Monsieur le Maire propose de limiter les remboursements aux seules familles résidentes principales sur la commune et dont les enfants sont scolarisés aux écoles maternelles et primaires du département, collèges du département, lycées du département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

APPROUVER l'exposé ci-dessus.

D'ATTRIBUER une aide exceptionnelle aux familles au titre des transports scolaires pour l'année scolaire 2022/2023, selon les conditions suivantes :

- L'aide sera versée sur demande des familles, et au vu des justificatifs suivants : certificat de scolarité, justificatif de paiement des frais de transports scolaires, justificatif de domicile en résidence principale.
- Le montant de cette aide sera déterminé pour chaque famille, de façon à ce qu'il ne reste à leur charge que la somme de 5 euros/enfant. En effet, à ce jour, toutes les familles ne s'acquittent pas du même montant de frais de transports scolaires.

PRECISE que seules seront remboursées, les familles résidentes sur la commune du Sauze du Lac, dont les enfants sont scolarisés aux écoles maternelles, primaires, collèges et lycées du département.

SOULIGNE le caractère exceptionnel et ponctuel de cette aide. L'aide n'a donc pas vocation à être reconduite les années à venir.

Ainsi fait et délibéré les jours et an susdits.

Le Maire **Jacques BONNIN**

Bernard RAIZER

1ER ADJOINT